

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 423
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

ACCÉLÉRATION DE LA MODERNISATION DES ENTREPRISES



PROGRAMME 423
Accélération de la modernisation des entreprises

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bruno Bonnell

Secrétaire général à l'investissement

Responsable du programme n° 423 : Accélération de la modernisation des entreprises

Précisions sur le changement de responsable du programme

M. Bonnell a été nommé Secrétaire général pour l'investissement par décret du 26 janvier 2022.

La nécessité de conduire une montée en gamme de l'offre de l'industrie française pour gagner en compétitivité n'est plus à démontrer. Elle suppose un effort considérable et continu de productivité, d'innovation, de qualité et de service.

La triple nécessité (i) de poursuivre l'adaptation des entreprises françaises aux mutations de l'environnement économique global – en particulier la montée en puissance de l'économie numérique ; (ii) de renforcer la compétitivité de l'industrie nationale par rapport à ses principaux concurrents ; (iii) de maintenir une base industrielle ancrée sur le territoire national, qui est une condition nécessaire du maintien et de la croissance de l'emploi, impose la poursuite, le renforcement et l'adaptation, dans le cadre du PIA 3, des actions engagées en faveur des entreprises dans les PIA 1 et 2.

Si la compétitivité de l'industrie demeure un facteur déterminant de croissance économique, elle dépend des autres secteurs de l'économie, des services et de l'énergie en particulier, mais aussi des infrastructures sous-jacentes, qui, par leurs innovations, contribuent au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale. Au sein du PIA 3, les actions en faveur des entreprises doivent désormais être plus nettement élargies au domaine des services, qui représente une part croissante de la valeur ajoutée nationale.

Les priorités stratégiques poursuivies par les PIA 1 et 2 ne sont pas remises en cause dans le cadre du PIA 3 : la transition énergétique et écologique reste un défi pour le pays, les technologies numériques un vecteur de transformation de l'économie et de la société, la santé une aspiration profonde de nos concitoyens et un gisement économique important pour notre pays, les transports un secteur stratégique largement affecté par la numérisation de l'économie, la ville intelligente une nécessité en France comme ailleurs du fait de l'accroissement de la population urbaine. A côté de ces domaines issus du PIA 1 et 2, les secteurs des industries culturelles, du tourisme, de l'agro-alimentaire ou de la construction sont des secteurs majeurs de l'économie nationale qui ont peu ou partiellement bénéficié du PIA 1 et 2 mais qui ont vocation à faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du PIA 3.

Le PIA 3 dans le domaine de l'industrie et des services se propose d'accompagner les entreprises dans leurs réponses aux grands défis économiques auxquels elles sont confrontées : innovation, investissement, évolution des modèles d'affaires, structuration des filières, internationalisation, renforcement de la qualification des salariés. Chacun de ces défis économiques est le vecteur d'une action du PIA 3.

Les crédits de paiement (CP) ouverts en 2021 à hauteur de 874 M€ ont été exécutés à hauteur de 966 M€ après transferts et redéploiements en lois de finances rectificatives (cf. rubrique relative à la justification des mouvements), dont 400 M€ en fonds propres de nature à poursuivre la mise en oeuvre des actions du programme 423.

Outre les objectifs stratégiques du programme, les conventions qui lient l'État à la Caisse des dépôts et consignations, à Bpifrance et l'ADEME précisent :

- la composition des comités de pilotage chargés de superviser le processus de sélection des projets et le travail des comités d'experts. Les comités de pilotage proposent les décisions d'engagement, qui sont transmises pour décision formelle du Premier ministre sur avis du Secrétaire général pour l'investissement. Ils coordonnent les opérations de suivi des projets sélectionnés, en lien avec la Caisse des dépôts et consignations et les porteurs de projets ;

- le rôle de la Caisse des dépôts et consignations, de Bpifrance et de l'ADEME, chargés notamment du suivi administratif et financier des ressources et des conventions de subvention conclues avec les porteurs de projets ainsi que du versement des subventions à leur profit.

Comme dans les PIA précédents, les fonds d'investissement ont un fonctionnement décisionnel *ad hoc* qui repose sur un avis consultatif du comité de pilotage et sur une décision du gestionnaire.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Accélérer la croissance des PME et des ETI

INDICATEUR 1.1 : Qualité du soutien à l'innovation

INDICATEUR 1.2 : Investissements en capital innovation en proportion du PIB

OBJECTIF 2 : Soutenir la modernisation des entreprises françaises

INDICATEUR 2.1 : Evolution du nombre de partenaires privés impliqués dans des projets d'innovation collaborative (PSPC)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Accélérer la croissance des PME et des ETI****INDICATEUR****1.1 – Qualité du soutien à l'innovation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des entreprises soutenues par le PIA dans le programme French Tech 120	%	Non déterminé	Non déterminé	50	47	56	55

Commentaires techniquesSource des données :

- SISE du SGPI pour les projets financés par le PIA figurant dans la French Tech 120
- site internet de la French Tech 120 (FT120) accessible en ligne au lien suivant (données mises à jour annuellement) : <https://lafrenchtech.com/fr/la-france-aide-les-startups/french-tech-120-2/>

Mode de calcul : nombre de projets financés par le PIA qui figurent dans la liste des 120 entreprises labellisées dans le cadre du programme d'accompagnement dédié aux startups en phase d'hyper-croissance en 2021.

INDICATEUR**1.2 – Investissements en capital innovation en proportion du PIB**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Montant des investissements en capital innovation par rapport au PIB	%	0,083	0,075	Non déterminé	0,09	0,1	0,09

Commentaires techniques

France Invest (capital-innovation - données au S1 2021) et INSEE (PIB) (données au T4 2021).

Les informations contenues en matière de capital-innovation proviennent des données communiquées par les membres actifs de France Invest, notamment via la plateforme européenne unique de collecte de données du capital-investissement European Data Cooperative (EDC) : <https://www.franceinvest.eu/etude/activite>. Les dernières données disponibles publiées en octobre 2021 portent sur l'activité au premier semestre 2021, la réalisation est calculée sur la base d'une projection à l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant du premier indicateur, le programme French Tech 120 est un dispositif d'accompagnement renforcé de la part de l'État à destination de 120 entreprises en capacité de devenir des leaders technologiques de rang mondial. Ces entreprises figurent parmi les plus prometteuses du pays et sont représentatives de la diversité des modèles de développement. La promotion 2021 intègre également les 40 entreprises du Next40 qui présentent le potentiel de devenir des leaders technologiques de rang mondial. Dans ce cadre, il apparaît pertinent d'établir un lien entre le nombre d'entreprises financées par le PIA figurant dans la liste de la French 120.

En 2021, le PIA a financé 101 projets, pour une aide totale octroyée cumulée de 412 M€ et représentant 56 entreprises du FT 120.

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Objectifs et indicateurs de performance

Le deuxième indicateur permet de mesurer l'impact macro-économique des fonds PIA qui sont destinés à combler des failles de marché et à attirer les investisseurs privés.

Le capital innovation a atteint son niveau record à hauteur de 2,4 Md€ en 2019, soit une croissance de + 42 % par rapport à 2018 et + 31 % par rapport à 2017. Il correspond aux investissements réalisés par les fonds d'investissements français dans des entreprises nouvellement créées ou en toute première phase d'expansion pour des tickets > 5 M€. Ce segment, le plus risqué du capital investissement, est couvert spécifiquement par l'ensemble des fonds d'investissement des PIA 1, 2 et 3 dont la gestion a été confiée à Bpifrance pour inciter et accompagner les fonds privés dans le financement de la croissance des entreprises innovantes.

D'après les dernières données disponibles (S1 2021), le capital-innovation a rebondi à la suite de la crise avec 1 361 M€ investis dans 560 entreprises (865 M€ investis dans 474 entreprises au S1 2020) . En partant de l'hypothèse d'une activité non ralenti au S2 2020, le capital innovation atteindrait 2,7 Md€ en 2021, soit 0,1 % du PIB en euros courants constaté en 2021 (2 483 Md€).

OBJECTIF**2 – Soutenir la modernisation des entreprises françaises****INDICATEUR****2.1 – Evolution du nombre de partenaires privés impliqués dans des projets d'innovation collaborative (PSPC)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de croissance du nombre de partenaires privés impliqués dans des projets d'innovation collaborative (PSPC)	%	+ 32	+25	+12	+15,6	+8,7	+10

Commentaires techniques

Source des données : SGPI / Bpifrance

Mode de calcul : Nombre de partenaires impliqués dans des projets PSPC en N-1 et N+1.

Les décisions du Premier ministre mentionnent tous les partenaires qui sont liés par un accord de consortium dans le cadre de cette action PIA. Bpifrance contractualise ensuite avec chacun des partenaires. La cible « partenaire privé » inclut les EPIC, les associations et tout autre partenaire ayant une activité similaire à celle d'une entreprise

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif est d'augmenter chaque année la proportion d'acteurs ayant des activités commerciales dans les projets collaboratifs afin d'accentuer les potentialités de mise sur le marché des innovations financées.

Au regard de la prolongation de l'édition 2020 de l'AAP générique ainsi que des nouveaux projets sélectionnés dans le cadre de l'AAP COVID et la vague 2 de PSPC-Régions, le nombre de nouveaux partenaires privés a atteint 47 nouveaux partenaires privés (71 partenaires au total). La tendance de cet indicateur est cependant à la baisse compte tenu du lancement de nouveaux dispositifs à compter de mi-2022 uniquement via le PIA 4 et France 2030.

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>					
<i>Consommation 2021</i>					
01 – Soutien à l'innovation collaborative				0	0
				0	
02 – Accompagnement et transformation des filières	220 000 000	-127 000 000	65 000 000	158 000 000	0
03 – Industrie du futur				0	0
				0	
04 – Adaptation et qualification de la main d'oeuvre		34 000 000		34 000 000	0
05 – Concours d'innovation		10 000 000	40 000 000	50 000 000	0
06 – Fonds national d'amorçage n° 2				0	0
				0	
07 – Fonds à l'internationalisation des PME				0	0
				0	
08 – Fonds de fonds "Multicap Croissance" n° 2				0	0
				0	
09 – Grands défis				0	0
				0	
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+242 000 000 (hors titre 2)		+242 000 000	
Total des AE ouvertes		242 000 000 (hors titre 2)		242 000 000	
Total des AE consommées	220 000 000	-83 000 000	105 000 000	242 000 000	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>					
<i>Consommation 2021</i>					
01 – Soutien à l'innovation collaborative		72 000 000	72 000 000	144 000 000	144 000 000
		72 000 000	72 000 000	144 000 000	
02 – Accompagnement et transformation des filières	130 000 000	283 800 000	20 000 000	433 800 000	433 800 000
	200 000 000	145 400 000	133 100 000	478 500 000	
03 – Industrie du futur				0	0
				0	
04 – Adaptation et qualification de la main d'oeuvre		6 700 000		6 700 000	6 700 000
		39 000 000		39 000 000	
05 – Concours d'innovation		57 500 000	32 000 000	89 500 000	89 500 000
		67 500 000	37 000 000	104 500 000	
06 – Fonds national d'amorçage n° 2				0	0
				0	

Accélération de la modernisation des entreprises

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 423

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
07 – Fonds à l'internationalisation des PME				0 0	0
08 – Fonds de fonds "Multicap Croissance" n° 2	100 000 000 100 000 000			100 000 000 100 000 000	100 000 000
09 – Grands défis	100 000 000 100 000 000			100 000 000 100 000 000	100 000 000
Total des CP prévus en LFI	330 000 000	420 000 000	124 000 000	874 000 000	874 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+92 000 000 (hors titre 2)		+92 000 000	
Total des CP ouverts		966 000 000 (hors titre 2)		966 000 000	
Total des CP consommés	400 000 000	323 900 000	242 100 000	966 000 000	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Soutien à l'innovation collaborative				0	0
02 – Accompagnement et transformation des filières	100 000 000	115 840 000		0	215 840 000
03 – Industrie du futur				0	0
04 – Adaptation et qualification de la main d'oeuvre		-10 840 000		0	-10 840 000
05 – Concours d'innovation		-79 800 000	-40 200 000	0	-120 000 000
06 – Fonds national d'amorçage n° 2				0	0
07 – Fonds à l'internationalisation des PME	-100 000 000			0	-100 000 000
08 – Fonds de fonds "Multicap Croissance" n° 2				0	0
09 – Grands défis	150 000 000			0	150 000 000
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0
Total des AE consommées	150 000 000	25 200 000	-40 200 000		135 000 000

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à l'innovation collaborative		50 000 000 50 000 000	50 000 000 50 000 000	100 000 000	100 000 000 100 000 000
02 – Accompagnement et transformation des filières	100 000 000 250 000 000	10 000 000 50 840 000	40 000 000 10 000 000	150 000 000	150 000 000 310 840 000
03 – Industrie du futur		25 000 000	25 000 000	50 000 000	50 000 000 0
04 – Adaptation et qualification de la main d'oeuvre		30 000 000 4 160 000		30 000 000	30 000 000 4 160 000
05 – Concours d'innovation		66 300 000 99 300 000	23 700 000 40 700 000	90 000 000	90 000 000 140 000 000
06 – Fonds national d'amorçage n° 2	250 000 000 100 000 000			250 000 000	250 000 000 100 000 000
07 – Fonds à l'internationalisation des PME	100 000 000			100 000 000	100 000 000 0
08 – Fonds de fonds "Multicap Croissance" n° 2				0	0 100 000 000
09 – Grands défis	250 000 000 350 000 000			250 000 000	250 000 000 350 000 000
Total des CP prévus en LFI	700 000 000	181 300 000	138 700 000	1 020 000 000	1 020 000 000
Total des CP consommés	800 000 000	204 300 000	100 700 000		1 105 000 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	150 000 000	0	220 000 000	800 000 000	330 000 000	400 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000 000	0	220 000 000	800 000 000	330 000 000	400 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	25 200 000	0	-83 000 000	204 300 000	420 000 000	323 900 000
Transferts aux entreprises	40 200 000	0	-37 000 000	204 300 000	413 300 000	364 900 000
Transferts aux autres collectivités	-15 000 000	0	-46 000 000	0	6 700 000	-41 000 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-40 200 000	0	105 000 000	100 700 000	124 000 000	242 100 000
Prêts et avances	-40 200 000	0	105 000 000	100 700 000	124 000 000	242 100 000
Total hors FdC et AdP		0			874 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+242 000 000			+92 000 000	
Total*	135 000 000	242 000 000	242 000 000	1 105 000 000	966 000 000	966 000 000

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		50 000 000		50 000 000				
Total		50 000 000		50 000 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		4 000 000		4 000 000				
01/12/2021		188 000 000		38 000 000				
Total		192 000 000		42 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		242 000 000		92 000 000				

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à l'innovation collaborative			0 0		144 000 000 144 000 000	144 000 000 144 000 000
02 – Accompagnement et transformation des filières		158 000 000	0 158 000 000		433 800 000 478 500 000	433 800 000 478 500 000
03 – Industrie du futur			0 0			0 0
04 – Adaptation et qualification de la main d'oeuvre		34 000 000	0 34 000 000		6 700 000 39 000 000	6 700 000 39 000 000
05 – Concours d'innovation		50 000 000	0 50 000 000		89 500 000 104 500 000	89 500 000 104 500 000
06 – Fonds national d'amorçage n° 2			0 0			0 0
07 – Fonds à l'internationalisation des PME			0 0			0 0
08 – Fonds de fonds "Multicap Croissance" n° 2			0 0		100 000 000 100 000 000	100 000 000 100 000 000
09 – Grands défis			0 0		100 000 000 100 000 000	100 000 000 100 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	874 000 000	874 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+242 000 000	+242 000 000		+92 000 000	+92 000 000
Total des crédits ouverts	0	242 000 000	242 000 000	0	966 000 000	966 000 000
Total des crédits consommés	0	242 000 000	242 000 000	0	966 000 000	966 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	874 000 000	874 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	874 000 000	874 000 000

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'exécution 2021, par rapport à la prévision initiale, connaît une ouverture nette de 192 M€ en AE et 42 M€ en CP, qui résulte de la contraction des mouvements suivants en lois de finances rectificatives n°1 et n°2 pour 2021. Il s'agit uniquement de redéploiements internes au Programme d'investissements d'avenir :

- Une ouverture de 50 M€ d'avances remboursables en AE et en CP depuis le volet « Démonstrateurs » de l'action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » du programme 422 vers l'action « Accompagnement et transformation des filières » du programme 423.
- Une ouverture de 220 M€ en AE et 70 M€ en CP pour le réabondement du fonds SPI 2;
- Une annulation de - 46 M€ de subventions en AE = CP depuis l'action "Projets industriels d'avenir (PIAVE)" du PIA 2 (rétablis budgétairement sur l'action "Accompagnement et transformation des filières") vers l'action "Recherche aéronautique" des PIA 1&2 rattachée au P190 pour le financement d'une plateforme de développement technologique dédiée au déploiement de l'avion à hydrogène;
- Une annulation de 32 M€ en AE = CP comme suit : (i) 5 M€ en AE et en CP depuis l'action « Formation professionnelle : modernisation de l'appareil de formation et hébergement des jeunes travailleurs » et 13 M€ en AE et en CP depuis l'action « Partenariats territoriaux pour l'emploi et la formation (PFPE) » pour le financement de l'action « TIP » sur le programme 421 ; (ii) 14 M€ de l'action « Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants » rattachée au programme 423 pour le financement du CAD sur le programme 421.

Les mouvements internes au sein du programme sont détaillés au niveau de l'exécution de chaque action.

Enfin, un montant de + 50 M€ en AE=CP a été transféré depuis le P103 vers le P423 afin de financer un nouveau dispositif intitulé « Défi-Num » dans le cadre de l'action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre » opéré par la CDC. La convention a fait l'objet d'un avenant pour élargir le périmètre de l'action du PIA.

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 242 000 000	CP ouverts en 2021 * (P1) 966 000 000
AE engagées en 2021 (E2) 242 000 000	CP consommés en 2021 (P2) 966 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 966 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 1 591 000 000				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 1 591 000 000	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 966 000 000	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 625 000 000
AE engagées en 2021 (E2) 242 000 000	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 242 000 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 867 000 000
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 418 500 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 448 500 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

Les autorisations d'engagement correspondant à l'intégralité du PIA 3 ont été ouvertes en 2017, soit 10 Md€ (10,3 Md€ après redéploiements depuis les PIA 1 et 2 et/ou transferts). Les CP destinés à couvrir les AE sont ouverts chaque année depuis 2018 pour être versés sur les comptes au Trésor des quatre opérateurs du PIA 3 : la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Bpifrance, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence nationale de la recherche (ANR). Depuis 2018, 4,4 Md€ ont été engagés et, à fin 2021, il reste un montant de 867 M€ à couvrir sur l'enveloppe des actions du P423.

Les échéanciers de paiement sont revus à la lumière des mouvements qui ont donc été opérés sur les programmes depuis 2018 ainsi que des besoins liés à l'état de la mise en oeuvre des actions retracée par ailleurs dans le jaune budgétaire dédié

Justification par action

ACTION

01 – Soutien à l'innovation collaborative

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien à l'innovation collaborative			0		144 000 000	144 000 000
			0		144 000 000	144 000 000

L'innovation collaborative, facteur déterminant de croissance et compétitivité, a un rôle important dans l'action du PIA dans le domaine de l'industrie, élargi aux services.

Le Premier ministre a affecté les crédits de l'action « Soutien à l'innovation collaborative » à l'action « Projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité » (PSPC) des PIA 1 et 2 qui poursuit les mêmes objectifs et qui est encadrée par la convention du 13 octobre 2010 modifiée entre l'État et l'EPIC Bpifrance. A la suite des redéploiements opérés en 2018, l'enveloppe de l'action a été portée à 600 M€ (300 M€ en subventions et 300 M€ en avances remboursables).

Dans le cadre des procédures d'appels à projets lancés au titre de cette action, les projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) attendus sont des projets de R&D conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Ils correspondent à des assiettes de travaux d'un montant supérieur à 4 M€ et peuvent atteindre, voire dépasser, 50 M€. Ces projets supposent une collaboration structurée entre des acteurs industriels et académiques. Ils visent des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. L'objectif est de conforter ou de constituer un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes entre grandes, moyennes et petites entreprises.

Depuis le début d'année 2021, l'état d'avancement des dispositifs est le suivant :

- L'appel à projets n°9 de l'action PSPC a été clôturé en juin 2021. 8 projets PSPC ont été décidés réunissant 45 partenaires (14 PME, 4 ETI, 7 GE et 15 laboratoires) pour un montant de 80,7 M€. Le nombre de projets issus de l'appel à projets générique auditionnés est de 22. Tous les nouveaux appels à projets sont désormais lancés dans le cadre du PIA 4.
- un appel à projets spécifique à la crise sanitaire a été lancé au mois de mars 2020 pour répondre à la crise sanitaire et s'est clôturé le 1er décembre 2020. Dans ce cadre exceptionnel (cadre dérogatoire temporaire pour financer les projets santé dédiés à la COVID-19) 1 projet a été décidé au premier semestre 2021. Ce projet représente un montant d'aides de 31,1 M€. Il réunit 2 partenaires (1 entreprise et 1 laboratoire). Tous les projets sont à ce jour contractualisés et en cours de mise en oeuvre
- une seconde vague PSPC Régions a été lancée le 18 septembre 2020. Clôturée le 3 novembre 2020, la seconde édition de l'appel à projets « PSPC-Régions » a permis de sélectionner 31 projets parmi les 86 dossiers reçus. Les décisions ont été prises en février 2021 pour un montant total de 40 M€ d'aides, dont 19,8 M€ financés par le Programme d'Investissements d'Avenir (33 entreprises et 20 laboratoires) et près de 20 M€ financés principalement par les régions et les autres collectivités territoriales.

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention			72 000 000	72 000 000
Transferts aux entreprises			72 000 000	72 000 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			72 000 000	72 000 000
Prêts et avances			72 000 000	72 000 000
Total			144 000 000	144 000 000

Les CP 2021 ont été versés conformément à la prévision initiale.

ACTION**02 – Accompagnement et transformation des filières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Accompagnement et transformation des filières		158 000 000	0	433 800 000	478 500 000	433 800 000 478 500 000

Le soutien public aux filières a pour objectifs de garantir la pérennité du tissu industriel par la consolidation ou le renouvellement de ses activités, de répondre aux besoins du marché national et de conquérir des positions fortes à l'exportation tout en favorisant la prise en compte de la transition écologique et énergétique.

L'action « Accompagnement et transformation des filières » est dotée de 1506,3 M€ après redéploiements 2021.

Elle comprend tout d'abord une partie subventionnelle dotée de 790,8 M€ (592 M€ en subventions et 198,8 M€ en avances remboursables) après redéploiements. Encadrée par la convention du 7 avril 2017 modifiée entre l'État et l'EPIC Bpifrance, cette partie subventionnelle vise à structurer et moderniser des filières économiques (au sens regroupement horizontal et/ou vertical d'entreprises œuvrant dans un même secteur d'activité). Sa doctrine d'action comporte trois volets :

(i) "Structuration" avec un financement en subventions et avances remboursables de projets de mutualisation d'outils communs au sein d'une filière. L'objectif est de favoriser l'intégration et le travail collaboratif au sein d'une filière, en renforçant leur compétitivité et en partageant des outils matériels ou immatériels que chaque entreprise, seule, n'aurait pas les moyens d'acquérir. Ce volet est en partie régionalisé. Au 31 décembre 2021, ce sont 73 projets portés par des entreprises, des pôles de compétitivité et des organismes de recherche qui ont été soutenus (dont 30 en 2021), pour un total d'aide décidé (part Etat) de 38,75 M€.

(ii) "Modernisation" avec un financement en subventions de programmes d'accompagnement de PME et ETI. L'objectif est de faire bénéficier à 10 000 PME ou ETI industrielles d'ici 2022 d'un accompagnement par un consultant externe sur l'adoption d'une technologie « Industrie du Futur » (numérisation des procédés, impression 3D, automatisation de la production...). Le financement PIA, octroyé en partenariat avec les Conseils régionaux, permet de réduire le coût d'accès à ces accompagnements pour les entreprises avec une répartition cible des coûts entre l'entreprise (~50 %), le Conseil régional (~25 %) et l'Etat (~25 %). Ce second volet de la doctrine d'action a été formalisé par un l'avenant n°1 du 16 janvier 2019 à la convention du 7 avril 2017 entre l'Etat et Bpifrance.

(iii) un volet relatif au développement de capacités industrielles de production a été introduit par avenant n°2 du 3 août du 2020 à la convention. Ce volet permettra de financer le "Plan Batteries" ayant pour objectif de développer et industrialiser de nouvelles générations de cellules et de modules de batteries dédiées aux véhicules électriques à hauteur de 335 M€ en subventions.

Il permet aussi de financer des infrastructures d'essai et de développement ou de la fabrication de produits pour faire face à la crise de la covid-19, et particulièrement la fabrication de médicaments ou de leurs principes actifs impliqués dans la prise en charge des patients covid-19.

L'état d'avancement des dispositifs relatifs à cette action en 2021 était le suivant :

- L'appel à projets « Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières », clôturé le 24 novembre 2021 et ayant pour objectif le financement de projet de structuration de filière à travers un projet de mutualisation de moyens ou de plateforme numérique : 3 projets supplémentaires ont été décidés en 2021 pour un montant total d'aide de 18,8 M€.
- L'appel à projets « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur », lancé le 14 novembre 2019 et clôturé le 11 janvier 2021. Cet appel avait pour objectif le financement de plateformes physiques dédiées à l'accompagnement des PME et ETI d'un territoire donné dans l'acquisition des nouvelles technologies de l'industrie 4.0 ; Ce sont au total 9 projets financés pour 35 M€;
- L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Capacity Building » (cf. supra) Au total sur 2020 et 2021, 17 projets ont été financés pour 165 M€ dans le cadre de cette action. Depuis février 2021, les projets sont financés dans le cadre des actions 3 et 4 du programme 424.

Au 31 décembre 2021, l'action était engagée à 85 % sur son volet subventionnel.

Enfin, cette action comprend également une partie en fonds propres à hauteur de 715,527 M€ après redéploiements. Ces fonds propres initialement rattachés au fonds SPI-Société de projets industriels créé par la convention du 27 novembre 2014 entre l'Etat et Bpifrance relative à l'action "Projets industriels d'avenir" (PIAVE) seront mobilisés dans le cadre du SPI 2 faisant actuellement l'objet d'une nouvelle convention. Une première souscription est attendue en 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		220 000 000	130 000 000	200 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		220 000 000	130 000 000	200 000 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-127 000 000	283 800 000	145 400 000
Transferts aux entreprises		-54 000 000	283 800 000	218 400 000
Transferts aux autres collectivités		-73 000 000		-73 000 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		65 000 000	20 000 000	133 100 000
Prêts et avances		65 000 000	20 000 000	133 100 000
Total		158 000 000	433 800 000	478 500 000

L'exécution de cette action résulte de la contraction d'un grand nombre de mouvements en AE et en CP en 2021. En outre, elle est impactée par les rétablissements de crédits (RDC) de PIA précédents qui ont été imputés sur cette action lors des lois de finances rectificatives car il s'agissait de celle à la finalité la plus proche des actions d'origine.

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

Les écarts à la prévision initiale se justifient par les éléments suivants pour les dépenses d'opérations financières (avances remboursables - AR) et d'intervention (subventions) :

- Un montant de + 50 M€ en AE=CP en AR en LFR n°1 redéployés depuis l'action "Démonstrateurs" du programme 422
- Un redéploiement de 27 M€ en AE=CP en subventions depuis l'action "Filières industrielles stratégiques" (FIS) du PIA 1. Les crédits ayant été rétablis puis réouverts sur la même action, le mouvement est transparent ;
- Un redéploiement de + 20 M€ en AE=CP depuis l'action "Projets industriels d'avenir (PIAVE)" en subventions rétablis et annulés sur cette action puis consommés en AR en LFR n°2.
- Une requalification de la nature de financement à hauteur de 35 M€ en AE. Ce rééquilibrage est rendu nécessaire au regard des projets financés uniquement en avances remboursables au titre de l'AMI « *capacity building* » au sein de cette action;
- Une diminution de - 10 M€ (5 M€ en AR et 5 M€ en subventions) depuis le volet régional de cette action en faveur du volet régional des concours d'innovation ;
- Le rétablissement de crédits en AE = CP de - 46 M€ en subventions en AE = CP lié au redéploiement de l'action "PIAVE" du PIA 2 vers l'action "Recherche aéronautique" des PIA 1 et 2 ;
- le rétablissement de crédits en AE = CP de - 21 M€ de l'action "Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants" des PIA 1 et 2 imputés sur cette action pour procéder aux redéploiements en faveur du CAD et de French Tech Tremplin.

En dépenses de fonctionnement :

- Un redéploiement de + 150 M€ en AE fonds propres depuis l'action "Sociétés universitaires de recherche" (SUR) vers le futur fonds SPI 2 ;
- L'exécution de + 70 M€ en AE = CP en fonds propres pour le même volet ouvert en LFR n°2.

ACTION**03 – Industrie du futur**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
03 – Industrie du futur			0 0			0 0

L'action « Industrie du futur », encadrée par la convention du 29 décembre 2017 entre l'État et Bpifrance relative au volet « Développement de l'offre », était initialement dotée de 150 M€ (75 M€ en subventions et 75 M€ en avances remboursables). Dans le cadre de la LFR 2019, ces crédits ont été redéployés vers l'action "Concours d'innovation", opérée par Bpifrance, dont la logique d'intervention en soutien du développement de l'offre est proche.

En outre, les crédits du volet « Industrie du futur », initialement doté de 200 M€, avaient été intégralement redéployés en faveur du plan "Nano 2022" du programme 422 en 2018.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

ACTION

04 – Adaptation et qualification de la main d'oeuvre

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Adaptation et qualification de la main d'oeuvre		34 000 000	0		6 700 000 39 000 000	6 700 000 39 000 000

L'action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre » est dotée de 142,86 M€ après redéploiements.

Elle est encadrée par la convention du 29 décembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations, s'agissant de son volet « Ingénierie de formations professionnelles d'offres d'accompagnement innovantes [IFPAI] » doté de 116,7 M€ après redéploiements. Le volet « French Tech ticket et diversité », doté de 26,16 M€ après redéploiements, est encadré par la convention du 2 juillet 2018 modifiée entre l'État et Bpifrance.

Le volet « Ingénierie de formations professionnelles d'offres d'accompagnement innovantes [IFPAI] » du PIA 3 vise à accompagner les entreprises et leurs dirigeants dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles, en encourageant le développement de solutions innovantes s'appuyant sur un engagement conjoint et durable des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement, soutenus par les organisations professionnelles et les collectivités territoriales. Il s'agit donc de financer des projets de conception et d'ingénierie de nouvelles formations afin de diffuser les innovations auprès des employés actuels ou futurs (par exemple des modules de formation à l'usage d'une imprimante 3D, d'un procédé de bioproduction de principe actif ou encore de montage d'un moteur électrique au sein d'une voiture). Les porteurs sont des consortiums qui rassemblent acteurs de la formation (lycée professionnel, organisme de formation, etc.) et employeurs (entreprises, fédérations professionnelles, etc.) afin que les nouvelles formations réalisées soient au plus proche des besoins des entreprises.

La mise en oeuvre de l'action se réalise à trois niveaux :

- Une enveloppe de 30 M€ fléchée vers les projets d'envergure nationale par appel à projets. A ce jour, la procédure de sélection avec les lauréats de la dernière vague a été complétée. En 2021, 5 nouveaux lauréats ont été sélectionnés et ont signés leur convention avec la CDC. Pour les lauréats de la vague de sélection précédente (2020) les premiers décaissements ont été effectués en 2021 et le suivi opérationnel des projets a été lancé.
- Une enveloppe régionale revue à 66,7 M€ à la suite des redéploiements effectués en 2021 : l'avancement du volet régionalisé du PIA 3 est assez hétérogène avec la clôture d'appels à projets, le prolongement de certains et le lancement d'un nouvel appel à projets.
- Un nouveau volet relatif au "dispositif France Formation Innovante Numérique (DEFFINUM)" introduit par avenant n°2 à la convention en date du 10 décembre 2021. Il est doté de 100 M€. Pour sa mise en oeuvre, un transfert de 50 M€ en AE=CP a été effectué du P103 par décret du 19 novembre 2021. Un deuxième transfert sera effectué en 2022 pour compléter le dispositif.

Le volet « French Tech ticket et diversité », rebaptisé « tremplin » dans le cadre d'un avenant n°1 à la convention, a objectif de favoriser une plus grande diversité sociale dans l'écosystème de la French Tech et des start-ups en

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

France, en soutenant des projets présentés par des entrepreneurs issus de la diversité sociale. L'appel à projets intitulé « French Tech tremplin », lancé en 2019, s'est déroulé en deux temps pour aider les porteurs de projets à démarrer leur entreprise ou à l'accélérer. Une première édition (2019-2020) du concours a permis de mobiliser, dans 18 capitales et communautés French Tech, 400 candidats en phase « prépa » et 800 en phase « incubation », principalement issus de quartiers dits « politique de la ville », moins diplômés en moyenne. Parmi les projets, certains ont rencontré un certain succès (par exemple 2 projets classés parmi les « 100 start-up où investir en 2021 » du magazine Challenges). Au total, ce sont 331 entrepreneurs financés pour un montant de 10,5 M€.

Une deuxième édition, lancée à l'été 2021, a donné lieu à la sélection de 328 projets, sur 500 dossiers déposés. 23 structures d'accompagnement sont partenaires du dispositif, et seront financées à hauteur de 2000€ HT par personne accueillie. Enfin, le volet "Incubation" de cette deuxième édition a été lancé le 06 décembre 2021 et clos le 02 janvier 2022. La sélection est en cours.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		34 000 000	6 700 000	39 000 000
Transferts aux entreprises		7 000 000		7 000 000
Transferts aux autres collectivités		27 000 000	6 700 000	32 000 000
Total		34 000 000	6 700 000	39 000 000

Par rapport à la prévision initiale, l'exécution 2021 résulte de la contraction de plusieurs mouvements effectués en loi de finances rectificative n°2 et après transfert :

- un transfert de + 50 M€ en AE = CP par décret du 19 novembre 2021 en subventions depuis le P102 ;
- un redéploiement en AE = CP en faveur du dispositif de French Tremplin à hauteur de + 7 M€ ;
- un redéploiement en AE de - 5M€ en subventions en faveur du volet régional des concours d'innovation;
- le rétablissement de crédits de 18 M€ en AE=CP imputés sur cette action et annulés en LFR n°2 issus des crédits redéployés des PIA 1 et 2 :
 - 5 M€ depuis l'action « Formation professionnelle : modernisation de l'appareil de formation et hébergement des jeunes travailleurs » du PIA 1 ;
 - 13 M€ depuis l'action « Partenariats territoriaux pour l'emploi et la formation (PFPE) » du PIA 2.

ACTION**05 – Concours d'innovation**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Concours d'innovation		50 000 000	50 000 000		89 500 000 104 500 000	89 500 000 104 500 000

L'action « Concours d'innovation » est dotée de 403 M€ à la suite des redéploiements opérés en 2021. Elle est encadrée par la convention du 7 avril 2017 entre l'État et Bpifrance et par la convention du 4 mai 2017 entre l'État et

l'ADEME. Les opérateurs de cette action sont Bpifrance, à hauteur de 293 M€ (198,4 M€ en subventions et 94,6 M€ d'avances remboursables), et l'ADEME pour 110 M€ (73,4 M€ de subventions et 36,6 M€ d'avances remboursables).

Le Concours d'innovation vise à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure mondiale. L'expérience du Concours mondial d'innovation (complété par l'appel à projets Initiative PME, le Concours d'innovation numérique et les Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire) a montré tout l'intérêt d'un accompagnement dans la durée des start-ups et PME. Cette approche est ici pérennisée et étendue à d'autres secteurs.

L'action a vocation à accompagner des startups et PME dans leurs projets d'innovation en élargissant les champs proposés par les actions des précédents PIA. Par ailleurs, la part de l'action « Concours d'innovation » opérée par Bpifrance est ouverte à la territorialisation sous la dénomination de « Projets d'innovation ». Dans ce cadre, l'octroi des financements est co-décidé : 124,8 M€ (après redéploiements) sont dédiés à la création de guichets, à parité avec les Conseils régionaux, pour financer les projets demandant moins de 500 k€ d'aide et s'inscrivant dans les priorités des SRDEII (schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation). Au 31 décembre 2021, 922 entreprises pour 957 projets (dont 81 en 2021) ont été soutenues à parité entre l'Etat et les Régions, pour un montant d'aide décidé (part Etat) de 117,49 M€.

Le concours national finance des projets allant jusqu'à 2 M€ d'aide. Au total, 7 sessions ont été organisées depuis début 2018, avec une priorisation thématique pour chaque session.

En 2021, l'appel à projets « Concours d'innovation - i-Nov » comptabilise un total de 2 vagues en 2021 (vagues 7 et vague 8). La vague 7 porte ses investissements sur les thématiques suivantes :

- 4 thématiques opérées par l'ADEME : : Economie circulaire (y compris recyclage des métaux critiques) ; Performance environnementale et énergétique des bâtiments ; Adaptation des territoires au changement climatique, atténuation de ses effets, prévention des risques et météorologie des expositions environnementales ; Adaptation de l'agriculture au changement climatique et gestion des aléas.
- 6 thématiques opérées par Bpifrance : Numérique Deep tech, Réduction de l'empreinte écologique du numérique, Espace, Santé ("Santé mentale et Diagnostics santé rapides et nomades" & "Diagnostics, dépistage et surveillance des pathologies), Transformer les ICC grâce au numérique et Protéines et ferments du futur.

Au total en 2021, 179 projets ont été déposés, 84 auditionnés et 51 projets sélectionnés (6 de la vague 6 pour un montant de 5,6 M€ et 45 de la vague 7 pour un montant de 27,2 M€) pour un montant total d'aide accordée de 32,8 M€ pour la partie opérée par Bpifrance. Pour l'ADEME, 33 projets ont été décidés pour un montant d'aide de 23 M€.

Au 31 décembre 2021, l'action avait été engagée auprès de bénéficiaires à 95 %.

Les projets de la vague 8, lancée le 28 juillet 2021 et clôturée le 05 octobre 2021, sont en cours d'instruction et seront financés dans le cadre de l'action 02 du P425.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		10 000 000	57 500 000	67 500 000
Transferts aux entreprises		10 000 000	57 500 000	67 500 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		40 000 000	32 000 000	37 000 000
Prêts et avances		40 000 000	32 000 000	37 000 000
Total		50 000 000	89 500 000	104 500 000

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

L'exécution 2021 résulte des redéploiements effectués en 2021, notamment dans le cadre de la loi de finances rectificative n°2 provenant des actions "Accompagnement et transformation des filières" et "Adaptation et qualification de la main d'oeuvre".

ACTION**06 – Fonds national d'amorçage n° 2**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
06 – Fonds national d'amorçage n° 2			0 0			0 0

Le FNA 2 a vocation à renforcer les fonds d'investissement intervenant à l'amorçage afin d'améliorer le financement en fonds propres des start-up, notamment celles qui se créent dans les secteurs technologiques prioritaires de la santé (biotechnologies et dispositifs médicaux), du numérique (intelligence artificielle, big data, cybersécurité, fintech,...) et des écotechnologies. Le FNA2 poursuit la stratégie initiée par le premier FNA, en recherchant l'accroissement de l'investissement privé et l'effet de levier, et en permettant au secteur de consolider son modèle de rentabilité et de prendre plus largement son autonomie. Ainsi, le FNA 2 permettra le changement d'échelle du capital amorçage en France et donc la pérennité des entreprises innovantes grâce à des tours de table plus importants et donc de plus gros tickets d'investissement.

Au 31 décembre 2021, le FNA 2 a souscrit 228 M€ dans 12 fonds, dont 5 en 2021 pour un montant de 83 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

ACTION**07 – Fonds à l'internationalisation des PME**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
07 – Fonds à l'internationalisation des PME			0 0			0 0

L'action « Fonds à l'internationalisation des PME » était dotée initialement de 200 M€ en crédits de fonctionnement ; ces derniers transitent par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Pour la mise en œuvre de cette action, il a été créé le Fonds pour la croissance par l'internationalisation, encadré par la convention du 29 novembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations, destiné à accompagner les prises de position stratégiques des PME et ETI françaises à l'étranger, qui souhaitent passer par des acquisitions ciblées permettant soit d'acquérir une technologie spécifique, soit étendre une aire commerciale. Pour cela, une première tranche de 100 M€ avait été souscrite en 2018 et les CP versés à l'opérateur. Néanmoins, aucun projet n'était parvenu jusqu'au stade du comité d'engagement, dans un contexte de marché des opérations transfrontalières très ralenti par la crise sanitaire et ce pour une durée indéterminée. Constatant cette situation, il a été mis fin de manière anticipée au Fonds. L'intégralité des crédits disponibles a été redéployée en 2020 et en 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

ACTION

08 – Fonds de fonds "Multicap Croissance" n° 2

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonds de fonds "Multicap Croissance" n° 2			0		100 000 000	100 000 000
			0		100 000 000	100 000 000

L'action « Fonds de fonds « Multicap Croissance n°3 » (dit fonds « MC3 ») est à présent dotée de 600 M€ en crédits de fonctionnement ; ces derniers transitent par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ». L'action est encadrée par la convention du 28 décembre 2017 entre l'État et Bpifrance.

Le fonds MC3 a vocation à investir dans des fonds d'investissement intervenant sur les segments du capital innovation, notamment ceux visant à investir dans des entreprises des secteurs de la santé et des biotechnologies (les dispositifs médicaux, les objets connectés, l'intelligence artificielle, la robotique, la transition énergétique, le big data, la chimie verte, les agro-ressources et l'agroalimentaire) en vue d'améliorer le financement en fonds propres des petites et moyennes entreprises innovantes dans le cadre des dernières phases préindustrielles, de l'industrialisation de leurs produits ou de leur développement commercial en France et à l'étranger et les aider à devenir des entreprises de taille moyenne puis des entreprises de taille intermédiaire.

Il poursuit la stratégie initiée par le premier fonds Multicap Croissance, qui a permis à des fonds d'augmenter significativement leur taille et l'émergence de fonds thématiques et d'équipes nouvelles. La poursuite de l'action du PIA en fonds de fonds via l'action du MC3 ne vise pas seulement à apporter des fonds propres supplémentaires aux entreprises mais doit aussi permettre de consolider les sociétés de gestion privées de capital innovation. Le soutien aux investisseurs privés permet l'émergence d'équipes de gestion couvrant de façon intégrée l'ensemble des segments de financement. Ajouté au volume des tickets, l'action permet de suivre une entreprise sur plusieurs tours de table. Cette stratégie doit permettre à moyen terme un passage de relais aux acteurs privés.

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

A l'instar de son prédécesseur, MC3 a rencontré un fort succès dès son lancement ce qui a conduit à accélérer son rythme de financement pour atteindre en 2021 la capacité d'investissement totale de 600 M€. Au cours de l'année 2021, le fonds a justement fait l'objet d'un dernier abondement de 100 M€.

Au 31 décembre 2021, le MC3 a souscrit 515 M€ dans 19 fonds. Il est engagé à 94,5% de sa taille, et devrait mettre fin à sa période d'investissement en 2022 avec la création du MC4.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement			100 000 000	100 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			100 000 000	100 000 000
Total			100 000 000	100 000 000

Les CP exécutés pour 2021 s'élèvent à 100 M€ de fonds propres, conformément à la trajectoire prévue en loi de finance initiale.

ACTION**09 – Grands défis**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Grands défis			0		100 000 000 100 000 000	100 000 000 100 000 000

L'action « Grands défis » est à présent dotée de deux volets :

- Un volet encadré par la convention du 26 décembre 2019 entre l'État et la Caisse des dépôts relative au programme d'investissements d'avenir (**action « Grands défis »**) et publiée au Journal officiel du 28 décembre 2019. Dans ce cadre, 500 M€ seront mobilisés afin de mettre en œuvre certaines recommandations exprimées par M. Philippe Tibi dans son rapport sur le financement des entreprises technologiques françaises. Dans la logique de ces recommandations, elle permettra principalement d'apporter des capitaux massifs, selon le principe de l'investisseur avisé, à des fonds d'investissement prenant des participations dans des sociétés technologiques cotées ou lors de leur introduction en bourse («Global Tech») afin, d'une part, de faire monter en compétences les équipes de gestion dans le secteur technologique aujourd'hui peu couvert par les gestionnaires d'actifs et, d'autre part, d'accompagner des start-up au fort potentiel de croissance dans leur développement. De nombreux fonds cotés et non cotés ont été auditionnés par le comité technique de l'initiative dont le pilotage est assuré par la DG Trésor et auquel participe le SGPI aux côtés des 20 autres investisseurs partenaires de l'initiative. Sur le segment du marché coté, objet du volet Global tech, treize fonds sont désormais labellisés par l'initiative. Chaque investisseur partenaire peut désormais procéder selon ses propres méthodes et procédures à la sélection effective des fonds labellisés. Un montant de 50 M€ a été versé en 2021.
- Un **nouveau volet dédié à la souveraineté technologique** a été introduit en 2020 dans la convention à la suite du redéploiement de 150 M€ en AE autorisé dans la loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour

2020 (LFR n°3). Le dispositif « French Tech souveraineté (FTS) » est encadré par la convention entre l'Etat et Bpifrance du 11 décembre 2020 relative au programme d'investissements d'avenir (Action : « Grands défis », volet « French Tech Souveraineté »). Il a pour objectif renforcer l'autonomie de notre pays sur des technologies d'avenir et de sécuriser le développement de futurs leaders technologiques de rang mondial en capacité de renforcer la souveraineté française. Au 31 décembre 2021, le comité d'engagement avait sélectionné 2 dossiers pour un montant total de 60 M€. Ce dernier se réunit régulièrement pour examiner l'opportunité de l'entrée en vivier des dossiers déposés. Pour rappel, ce volet constitue une préfiguration de l'ambition à développer dans le cadre du PIA 4 (action 5 du programme 424). Un montant de 50 M€ a été versé en 2021 permettant de couvrir l'intégralité des AE prévues.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement			100 000 000	100 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			100 000 000	100 000 000
Total			100 000 000	100 000 000

Les CP exécutés pour 2021 s'élèvent à 100 M€ de fonds propres, conformément à la trajectoire prévue en LFI.

Accélération de la modernisation des entreprises

Programme n° 423 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	-23 300 000	31 000 000		4 366 667	6 000 000	10 366 667
Transferts	-23 300 000	31 000 000		4 366 667	6 000 000	10 366 667
Total	-23 300 000	31 000 000		4 366 667	6 000 000	10 366 667
Total des transferts	-23 300 000	31 000 000		4 366 667	6 000 000	10 366 667

Cette section fait uniquement apparaître les dotations en subventions allouées aux opérateurs de l'État (ADEME), à distinguer des opérateurs chargés de la mise en oeuvre du PIA dans son ensemble. En outre, les avances remboursables et les fonds propres ne sont pas retracés dans ce tableau. Au titre de l'action Concours d'innovation, ce sont 4,63 M€ en avances remboursables et 10,37 M€ en subventions qui ont été versés à l'ADEME en 2021.